

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailes-en-Montagne

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20220110\_01

## Séance du 10 janvier 2022

### Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 18
- Présents : 15
- Votants : 15

### Date de la convocation :

3 janvier 2022

### Date d'affichage

### du compte rendu :

17 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée de séance. La séance est ouverte à 20h.

### Objet : Décision modificative n°3, budget principal 2021

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été nécessaire, en fin d'année 2021, d'abonder à hauteur de 3 000 € les crédits du compte 201482 « Autres bâtiments et installations » afin de régler la quote-part de la Commune dans le financement des travaux d'adduction d'eau de la caserne des pompiers du Plateau de Nozeroy.

Les crédits nécessaires ont été prélevés sur le compte 020 des dépenses imprévues de la section investissement du budget 2021.

Le conseil municipal constate et approuve à l'unanimité cette décision modificative du budget général 2021.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

*Florent SERRETTE*